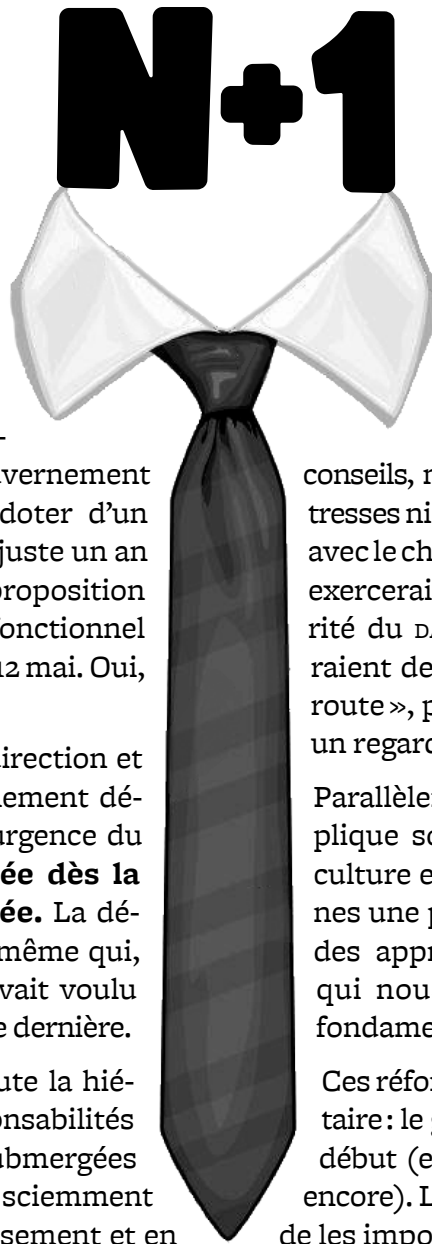


# ASSEMBLÉE DES ÉCOLES DU 18<sup>e</sup>

LE NOUVEAU MANAGEMENT  
ARRIVE DANS LES ÉCOLES



Profitant de la désorganisation actuelle des écoles, le gouvernement tente à nouveau de les doter d'un chef, après son échec il y a juste un an lors de la loi Blanquer. Une proposition de loi instaurant un « emploi fonctionnel de directeur » a été déposée le 12 mai. Oui, le lendemain du 11.

Instaurer une hiérarchie entre direction et instits, en finir avec le fonctionnement démocratique des écoles, semble l'urgence du moment puisque **la loi sera votée dès la semaine prochaine à l'Assemblée**. La députée à l'origine de cette loi est la même qui, avec la bénédiction du ministre, avait voulu transformer les écoles en EPSF l'année dernière.

À l'occasion du déconfinement, toute la hiérarchie s'est déchargée de ses responsabilités sur les directions d'école et les a submergées de boulot, le ministre s'adressant sciemment à elles comme à des chefs d'établissement et en exigeant le même travail (alors qu'un chef d'établissement est entouré de son équipe administrative et, soit dit en passant, n'est pas enseignant).

« L'emploi fonctionnel de directeur » serait un détachement, sorte de CDD renouvelable avec « feuille de route », mettant sous pression permanente les directions. Dans cette ambiance, elles deviendraient « décisionnaires » de toute la vie de l'école (qu'elles

« administreraient ») : plus de conseils, ni des maîtres ni des maîtresses ni d'école, mais des réunions avec le chef ou la cheffe. Les directions exerceraient une « délégation d'autorité du DASEN » : les dirlos nous donneraient des ordres et, selon la « feuille de route », pourraient nous évaluer ou avoir un regard sur le mouvement...

Parallèlement, ville par ville, le ministre applique son dispositif 2S2C (« sport, santé, culture et civisme ») qui confie aux communes une part énorme de ce qui relève encore des apprentissages et du temps scolaires, qui nous transforme en professeurs des fondamentaux.

Ces réformes ne doivent rien à l'urgence sanitaire : le gouvernement les a en tête depuis le début (et le ministre depuis plus longtemps encore). L'épidémie est vue comme l'occasion de les imposer. C'est indécent.

Si nous ne voulons pas que la prochaine prérentrée soit la première réunion dans des écoles qui ne sont plus organisées collectivement ; si nous ne voulons pas recevoir des directives le 31 août et mener des discussions dont la conclusion ne nous appartiendra plus, **nous devons réagir vite**.

Nous n'aurons pas beaucoup d'occasions de nous faire entendre.

## Rassemblement à l'Assemblée nationale

# mercredi 24 juin

à partir de midi

à l'occasion du vote de la loi « d'emploi fonctionnel de directeur »